

Rédigé le : NOVEMBRE
2022

Rédigé par : Daniel
HEGOBURU

Groupe Projet Autoconsommation collective



1. Groupe de projet

1.3.Membres :

L'ensemble du groupe participe à la réflexion et à la fabrication

Daniel H	Nathalie P
Renaud D	Alain C
Jérémy B	Didier F
Michèle L	David D
Mathieu E	Xavier E
Mikel H	Gwladys I
Laure B	Yves M

1.4.Ressources extérieur :

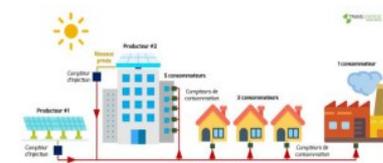
REGION NOUVELLE AQUITAINE	SUBVENTION Sensibilisation / Etude de faisabilité /
CAPB	SOUTIEN AU PROJET
ENERCOOP NOUVELLE AQUITAINE	BUREAU D'ETUDE
CIRENA	AIDE A LA STRUCTURATION
ENERGIE PARTAGEE	AIDE A LA STRUCTURATION
ENEDIS	
I ENER	PARTENAIRE TECHNIQUE ET PRODUCTEUR
URSCOP	STRUCTURATION PMO
ECLAIRS	RETOUR D'EXPERIENCE

2. Objectif annoncé Année 2021-2022

- Information sensibilisation réunion et rencontres avec les communes, les entreprises / recherche financement de l'étude

ACC

- Sensibilisation, information et formation auprès des élus et des acteurs économiques
- Réunions publiques et réunions sur invitations
- Etude et réalisation d'une première expérience Autoconsommation Collective sur le territoire du Pays de Hasparren :
 - Dans un premier temps avec deux, trois ou 4 acteurs locaux
 - Agrégation progressive de nouveaux acteurs
 - Envisager de l'étendre à l'ensemble du territoire du pôle, avec le décret portant la possibilité de créer des ACC sur un territoire de diamètre de 20km un groupe d'Autoconsommation collective Arrêté ministériel (21-11-2019) : ACC étendue,



Arrêté du 14/10/2020 : Extension à 10 km de rayon

Information sensibilisation réunion et rencontres avec les communes, les entreprises / recherche financement de l'étude

Mise en place de la Personne Morale Organisatrice
Recherche de financement pour les réalisations des outils de production
Information et réunion publique et avec toutes les communes

Réalisation des outils de production et mise en œuvre officielle de l'ACC

Année 1

Année 2

Année 3

3. Résultat Année 2021-2022

- **phase sensibilisation** réalisée – Elle se poursuit et se poursuivra durant toutes les phases
- **Etude de faisabilité** réalisée
- **Contact cabinet juridique** pour choix de l'accompagnement
- **Préparation du choix du statut de la PMO**
- **Début de recherche de financement** pour les outils de production

4. Perspectives et vision 2022-2023 :

- **Groupe de lancement de l'ACC (MAIRIES – I ENER – GROUPES SCOLAIRES – ENTREPRISES)**
- **Choix cabinet juridique** pour choix de l'accompagnement
- **Choix du statut de la PMO**
 - **permettant d'inclure les institutionnels (Mairies, CAPB, département, entreprises, particuliers)**
- **Recherche de financement** pour les outils de production
- Recherche des potentiels de production complémentaire

5. Rythme de rencontre sur l'année 2021-2022 :

1 à 2 réunions internes par mois.

6. Avancement :

Actions de sensibilisation

- Présentation dans l'exposition IZPINDAR
- Rencontre des mairies 7
- Rencontres des entreprises 20
- Réunions publiques 3

Nombres de mairies informées / rencontrées / intéressées

Les 11 communes du pôle de HASPARREN ont été informées
7 communes ont été rencontrées lors d'une réunion avec le conseil municipal
3 communes montrent leur intérêt pour participer au projet dont deux qui affirment vouloir y participer.

Nombres d'entreprises informées / rencontrées / intéressées

20 entreprises rencontrées / 9 intéressées

7. Bilan 2022

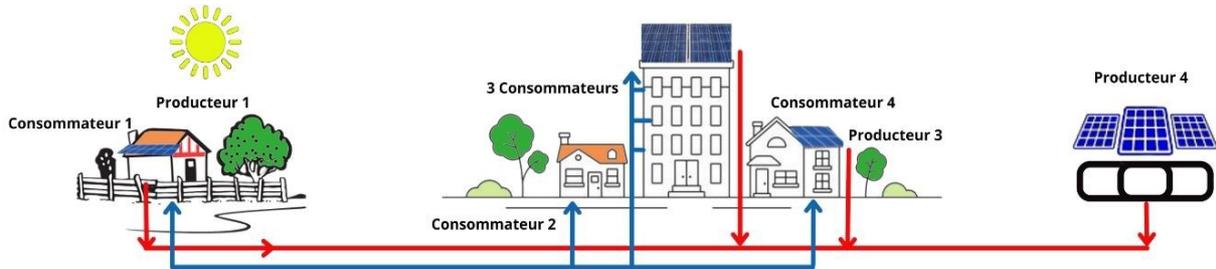
+ Point positif	- Point négatif
Sensibilisation des acteurs locaux	Beaucoup de temps passé pour expliquer faire monter en connaissance
Les étapes ont été à ce jour totalement respectées : Sensibilisation des acteurs – étude de faisabilité	Difficulté avec certains acteurs de quitter les schémas de pensée habituels
Les résultats de l'étude sont très positifs et encourageants	
communication couverture presse	
exposition itinérante présentant aussi l'ACC et le projet	

8. REX :

Notre volonté d'aller vite pour amener des projets accélérant la transition énergétique sont ralentis par certaines pesanteurs, certains acteurs,

Montée en compétence du groupe ACC IZPINDAR très forte.

AutoConsommation Collective



Une opération d'autoconsommation collective (ACC) se réalise sur un territoire de 1km de rayon. Elle peut être étendue par dérogation sur 10km de diamètre.

Les producteurs sont les acteurs qui transforment l'énergie primaire en électricité grâce à des centrales d'énergies renouvelables (principalement photovoltaïque car plus aisées à mettre en place)

Ils ont le choix entre :

- l'autoconsommer sur leur bâtiment dans un premier temps puis partager leur production avec d'autres consommateurs ;
- l'injecter directement sur le réseau pour partager l'intégralité de leur production.

Les consommateurs sont ceux qui bénéficient de la production locale d'électricité afin de la consommer collectivement. Ils se situent à proximité des producteurs, dans le même bâtiment ou bien dans un périmètre de 2 km de diamètre. C'est une consommation locale de l'électricité.

L'autoconsommation collective c'est s'assurer d'une production d'électricité à un prix juste et maîtrisé sur 30 ans. C'est une mesure d'économie sur la facture.

Pour le territoire c'est une production locale et écologique : on parle ainsi de **résilience énergétique**.

Le code de l'énergie requiert que producteurs et consommateurs soient réunis au sein d'une même entité juridique appelée **Personne Morale Organisatrice (PMO)**. La PMO est un acteur important puisqu'elle **gère l'opération d'autoconsommation collective** : entrées et sorties des participants, gestion de la répartition de l'électricité entre les consommateurs, facturation, échanges avec le gestionnaire du réseau (Enedis).

Il n'y a pas de forme juridique imposée. Ainsi, une PMO peut-être une structure déjà existante qui va jouer ce rôle (collectivité, bailleur social, coopérative, etc...) ou bien ad'hoc, créée spécifiquement dans ce but (association, société, etc...).

COMMUNAUTÉ ÉNERGÉTIQUE

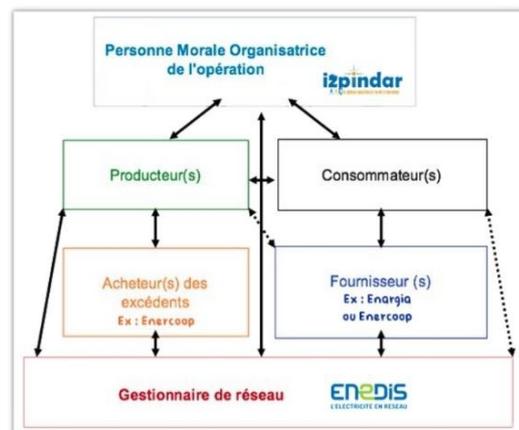
Les communautés énergétiques peuvent rassembler des associations, des collectivités, des particuliers et des entreprises. Le cadre législatif est en effet assez large pour cela. Et c'est par exemple particulièrement judicieux si la communauté énergétique souhaite mettre l'accent sur les changements d'usage, mettre en place des actions d'efficacité énergétique, de maîtrise des consommations ou de lutte contre la précarité énergétique. Une manière aussi de promouvoir le tissu économique et social local.

S'associer à une collectivité aide à lever notamment des barrières administratives. Les collectivités peuvent aussi décider de mettre des terrains ou des toitures, à disposition de la communauté énergétique. Elles connaissent les enjeux locaux et peuvent se révéler très volontaires, car soucieuses de valoriser leurs ressources énergétiques ou de créer une dynamique locale autour de projets de développement durable.

LES 10 INTÉRÊTS DE L'ACC

1. Produire et consommer de l'électricité verte et locale
2. Vendre de l'électricité à prix juste et maîtrisé sur une longue durée (au contraire de la volatilité des prix du marché)
3. Partager de l'électricité entre voisins
4. Fournir de l'électricité solaire à des bâtiments inadaptés à recevoir des capteurs pour de l'ACI (mauvaise orientation, bâtiments classés...)
5. Mutualisation, échanges et partage d'une source d'énergie entre producteurs et consommateurs (jours fériés) : meilleure autoconsommation.
6. Foisonnement réduisant les puissances PV individuelles nécessaires
7. Réduction des coûts par partage des investissements + économies d'échelle
8. Réduction des factures d'électricité des bâtiments
9. Investissements locaux (et citoyens) = retombées économiques locales
10. Sensibilisation à l'énergie, à la sobriété : je vois ce que je consomme, donc je réduis mes consommations

En route vers l'autonomie énergétique d'un territoire !



Collectif
citoyen



Solution locale
pour tous

Autoconsommation Collective Le projet d' **izpindar**

La volonté d'un projet ambitieux pour viser la résilience énergétique sur le territoire

CALENDRIER DU PROJET

Première phase - Sensibiliser, informer et démarrer le projet avec deux acteurs.

Depuis juin 2021 - Des actions de sensibilisation et d'information sur l'ACC ont eu lieu auprès de plusieurs acteurs du territoire sur Hasparren : communes, entreprises.

Seconde phase - Réalisation de l'étude de faisabilité.

Second trimestre 2022 - Étude menée par la coopérative Enercoop Nouvelle Aquitaine avec le soutien de la région Nouvelle Aquitaine. Elle permettra de déterminer les puissances à installer et de modéliser économiquement le projet.



Troisième phase - Mise en place des outils de production, de la Personne Morale Organisatrice et recherche des consommateurs

2022 et 2023 - Mise en place de l'opération d'autoconsommation collective :

- Recherche de financement des outils de production par les acteurs locaux, commune, entreprise, citoyens.
- Mise en place de la Personne Morale Organisatrice (PMO) pour gérer l'opération (entrées et sorties, facturation...).
- Recherche des consommateurs de l'électricité produite localement par les producteurs.
- Élargissement progressif du nombre de participants sur la commune de Hasparren dans un rayon de 1km.

Puis, pour aller encore plus loin :

Nous étendons le projet à 20 km de diamètre, c'est à dire sur tout le territoire du pôle de Hasparren !

Sur ce nouveau périmètre, nous poursuivons l'accueil de nouveaux producteurs et de nouveaux consommateurs.

ACC SUR LES 11 VILLAGES



DYNAMISER LE TERRITOIRE

La volonté d'IZPINDAR est que notre territoire devienne un **territoire à énergie positive** pour une consommation d'électricité **locale, juste et respectueuse de l'environnement**

L'enjeu ici est de créer une **communauté énergétique** où les **acteurs s'échangent l'électricité verte produite localement**, où les **citoyens maîtrisent la gouvernance** des moyens de productions et **fixent un prix juste de l'électricité** pour les années à venir.

C'est un modèle de partage, souverain, démocratique et écologique !



www.izpindar.fr

contact@izpindar.fr

